Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 16 mai 1972.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (de Lanaudière).

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner et étudier tous bills émanant des propositions budgétaires ayant trait à l'impôt sur le revenu en anticipation desdits bills présentés au Sénat; et

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, ROBERT FORTIER.